

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES 28 JOURS

Dans quelques jours, plusieurs milliers de citoyens, convoqués pour accomplir une période d'instruction, vont faire les 28 jours, sujets de tant de chansons et de tant de vaudevilles joyeux. Elle n'est pas cependant bien gaie cette obligation, et nous ne parlons pas des petits ennuis, des vexations de sous-officiers tyrans, du lit mauvais, de l'ordinaire peu appétissant, mais des conséquences graves que peuvent quelquefois avoir ces périodes au sujet de la famille du réserviste ou de sa situation dans la suite.

Cela est si vrai qu'il a fallu l'intervention du législateur pour protéger les salariés contre les patrons.

Indépendamment de la perte de l'emploi, il y a les nécessités de la famille qui est laissée dans la gêne pendant l'absence de celui qui la fait vivre, aussi comprend-on que les 28 jours soient redoutés de la plupart de ceux qui y sont astreints et que certains hommes politiques, ne regardant que le mal fait par ces périodes et oubliant leur utilité, demandent leur suppression immédiate.

Actuellement les citoyens sont astreints à deux périodes de quatre semaines pendant qu'ils font partie de la réserve de l'armée active, puis à une période de deux semaines pendant qu'ils font partie de l'armée territoriale. En tout dix semaines.

Ce chiffre de dix semaines, est-il indispensable pour maintenir l'instruction militaire, en cas de mobilisation, au niveau exigé par les guerres futures ?

Examinons comment elles sont employées. Prenons une période d'instruction de vingt-huit jours dans l'infanterie. Les réservistes passaient la première semaine à entendre des théories, à faire du maniement d'armes, à passer trois ou quatre revues. Le maniement d'armes vient d'être supprimé. Les mouvements ont été considérablement simplifiés et il est possible de faire en trois jours ce que l'on faisait autrefois dans six.

Puis viennent deux semaines de manœuvres ; c'est la partie justificative de la période d'instruction.

En revanche, la quatrième semaine est employée à des travaux de propreté, à des théories dont personne ne voit la nécessité. Les chefs de bataillon et les capitaines se creusent la cervelle pour savoir « ce qu'on pourrait bien faire ». C'est pourtant bien simple : renvoyez les hommes dans leurs foyers, vous aurez fait des économies et rendu service à bien de braves gens.

En résumé, la période de quatre semaines pourrait, devrait se réduire à trois semaines utilement employées. Trois ou quatre jours suffisant pour que les hommes aient pris contact avec leurs chefs — notez qu'en cas de mobilisation, ce délai ne serait pas aussi long — puis deux semaines de manœuvres et deux ou trois jours pour le renvoi dans les foyers.

Voici donc deux semaines d'économies sur dix ; quant aux treize jours, si on doit

continuer à les comprendre comme ils le sont dans la plupart des cas, mieux vaudrait les supprimer.

Dans l'artillerie par exemple, les réservistes sont appelés pour fourbir des canons et astiquer des harnais ; comme instruction pratique, ils n'apprennent rien et nous sommes persuadés que bien des réservistes ayant fait une période depuis l'adoption du nouveau matériel, ignorent totalement ce matériel, où le connaissent vaguement sans être capables de l'utiliser.

En résumé, il est, dès maintenant, certain que, avec le service de trois ans, et même avec le service de deux ans, huit semaines d'instruction réparties sur une dizaine d'années seraient absolument suffisantes pour tenir les réservistes au courant des modifications dans l'armement ou dans les règlements de manœuvres, à la condition formelle de les employer utilement.

Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que le Français, en apparence si blagueur et si frondeur, accepte avec une facilité méritoire de faire tous les sacrifices qui lui sont demandés pour la sécurité du pays ; mais il ne faut pas oublier non plus qu'il est clairvoyant et qu'il ne pardonne pas l'inutilité des efforts qu'on lui impose « A quoi cela a-t-il servi ? » voilà les mots que l'on trouve sur les lèvres de tous les réservistes rentrant chez eux, et dans ces mots réside la véritable raison de l'impopularité des vingt-huit jours.

A. Z.

Le pape Pie X

Ainsi que nous l'avions annoncé dans le *Journal du Lot* de mardi, le Conclave a choisi comme successeur de Léon XIII, le cardinal Sarto.

Le cardinal Sarto est né à Riese diocèse de Trévise, le 2 juin 1835 ; il a été élu évêque de Mantoue le 10 novembre 1884 ; promu le 15 juin 1893 patriarche de Venise et créé le 12 juin 1893 cardinal-prêtre du titre de Saint-Bernard-aux-Thermes.

Le cardinal Sarto a pris le nom de Pie X.

Quelle sera l'attitude du nouveau pape vis-à-vis des diverses puissances ?

Les uns affirment qu'il sera le continuateur de la politique de Léon XIII, d'autres qu'il défendra les intérêts de l'Eglise avec une fierté intransigeante, sans doute peu compatible avec l'état de nos mœurs actuelles.

Dans tous les cas, on ne peut encore rien dire de précis sur ce que sera le pape Pie X.

L'affaire Humbert-Daurignac

M^e Labori, aidé de ses secrétaires, continue le dépouillement du dossier de l'affaire Humbert.

Quatre-vingt-quinze témoins seront cités en tout dans l'affaire, se décomposant ainsi : quatre-vingt-dix témoins à charge et cinq à décharge. Sur ces quatre-vingt-dix témoins à charge, douze témoins sont cités par le ministère public et, en même temps, par M. et Mme Humbert.

Les cinq témoins à décharge sont : MM. Lemercier, ancien juge d'instruction ; Ley-

det, juge d'instruction ; François Ponest, substitut ; René Poubelle, ancien ambassadeur ; Louis Lépine, préfet de police.

INFORMATIONS

Interpellation

Le docteur Meslier, député de la Seine, annonce qu'il interpellera le garde des sceaux sur le rôle du président Puget dans l'affaire Forissier et sur son attitude à l'égard des journaux républicains.

Postes et télégraphes

A la suite du concours qui a eu lieu les 12 et 13 mars dernier pour le recrutement des dames employées dans l'administration des postes et des télégraphes, les 916 postulantes classées les premières ont été déclarées admissibles. 7.500 candidates avaient pris part aux épreuves.

Les officiers et le divorce

En 1893, la cour d'appel de Besançon prononçait aux torts du mari, la séparation de corps des époux M..., le mari étant lieutenant d'infanterie. M... devint capitaine en 1898. Il demanda alors au tribunal de la Seine la conversion de la séparation de corps en divorce. On le débouta de son action, sous prétexte que le divorce lèserait les droits de sa femme, « la femme divorcée d'un officier ne pouvant pas au cas de décès du mari, bénéficier de ses droits à une partie de la pension de retraite du défunt. »

En 1903, M. M... a renouvelé son instance et il a été plus heureux. La première chambre du tribunal, présidée par M. Le Berquier, après plaidoiries de M^{es} Benjamin Montoux et Collin de Verdière, vient de convertir en divorce la séparation de corps, jugeant qu'en décider autrement serait mettre les officiers français dans une situation spéciale qui ferait d'eux, à leur détriment, « une caste à part » au regard du Code civil.

CHRONIQUE LOCALE

SCANDALEUSE NOMINATION EN PERSPECTIVE

La *Déjeûche*, dans son numéro du 5 août publie l'entrefilet suivant :

D'après les bruits qui circulent avec persistance depuis quelques jours, l'ancien juge de paix, M. Caviolo, qui mit le canton de Luzech dans le plus grand désarroi et le plus lamentable délabrement républicain, vient de faire de pressantes démarches en haut lieu pour succéder à son père, conseiller de préfecture, qui est sur le point d'obtenir sa retraite.

Nous n'aurions jamais cru que le juge de paix actuel de la Creuse, que les radicaux et républicains fustigent à leur aise, eût assez d'audace pour oser tenter pareille demande dans un pays connu. Il n'en est rien. L'ambition audacieuse se retrouve naturellement dans le cerveau de cette indispensable famille, qui tient surtout à émarger fortement au budget en combattant ouvertement et journellement la République qui la paie et l'honore de ses faveurs.

Le droit d'hérédité paraît être un droit acquis pour la catégorie de ces fonctionnaires dont fait partie la famille Caviolo. Pour eux, il n'y a pas de titres acquis, il n'y a pas de travail à donner, il n'y a que honteux avancement et révoltantes faveurs.

Tous les républicains indignés de l'arrondissement viennent protester avec la plus grande énergie contre cette scandaleuse nomination. Si elle venait, par impossible, à avoir lieu — comme nous osons le croire — ce serait la pire des défais lancés à la face de toute la démocratie quercynoise.

Nous comptons sur la fermeté du gouvernement d'action républicaine, qui tiendra à ne pas faire subir le plus humiliant affront à tous ses vaillants défenseurs qui le soutiennent ardemment dans la lutte si héroïque de défense laïque et démocratique qu'il a entreprise.

Les Républicains du canton de Luzech.

Seuls, quand M. Caviolo fut nommé en avancement dans la Creuse, nous protestâmes contre la faveur inexplicable dont ce fonctionnaire fort réactionnaire était l'objet de la part du gouvernement républicain.

C'est dire que nous nous joignons à la protestation de notre confrère.

Il serait scandaleux que la nomination de M. Caviolo devint un fait acquis.

Quoi ! parce que fils à papa, ce Monsieur doit profiter de tous les passe-droits, de toutes les faveurs !

Parce que fils à papa, il faut que tous les républicains s'inclinent et saluent bien les ce Monsieur !

Mais qui donc, en haut lieu, s'intéresse si fort à cette catégorie de quémandeurs ? Seraient-ce des élus du suffrage universel ? Seraient-ce de hauts fonctionnaires ? Nous le saurons. L. B.

UN BEL EXEMPLE

Nous lisons dans la *Croix-Défense* de ce jour :

En ce temps de veulerie générale et de compromission universelle, nous sommes heureux de signaler la belle conduite d'un fonctionnaire public, qui a fait simplement son devoir. Il s'agit du directeur de l'école supérieure de Martel qui vient de retirer ses enfants de l'école publique de filles. L'éducation donnée par la directrice, — dont on a tant vanté le tact ! — a soulevé son dégoût. Il y avait de quoi, en effet ; faire profession d'athéisme et prêcher l'amour libre dans une école, nous paraissent, comme à lui, des motifs suffisants. Mais tirons un voile là dessus cette fois : nous y reviendrons plus tard, s'il y a lieu. Nous ne relevons point l'injure qu'il y a pour les pères et mères de famille indépendants de s'être laissés devancer par un fonctionnaire. Nous constatons simplement que ce dernier a fait son devoir, et nous espérons que son exemple sera suivi. Mais comme aujourd'hui il faut du courage, et beaucoup de courage, à un fonctionnaire surtout, pour remplir son devoir, le fait vaut la peine d'être signalé. Voilà pourquoi, — o ironie des choses ! — nous félicitons sincèrement M. le directeur de l'école supérieure de Martel, d'avoir fait son devoir. Honneur à lui.

N. B. — Nous ne craignons pas de livrer ce fait à la publicité, et d'attirer sur lui les foudres de M. l'inspecteur d'Académie. Nous savons qu'il n'a rien à redouter. C'est un des plus fidèles lieutenants de M. Lachèze, pour lequel il a toujours voté ostensiblement. Tout le monde se souvient de sa conduite aux dernières élections ; eh bien ! depuis, son traitement a été augmenté ! Il est donc invulnérable. Avis aux « Rafficounot » qui voudraient user leurs dents.

Nous nous refusons à croire à la véracité des faits rapportés par le journal des curés.

Ces faits sont graves ; ils méritent une confirmation ou un démenti.

M. le directeur de l'école supérieure de Martel ne peut pas rester sous le coup d'une pareille accusation de la part des adversaires des écoles laïques.

Nous attendons l'une ou l'autre ; après, à notre tour, nous commenterons.

Postes et télégraphes

Par décision de M. le sous secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, en date du 3 août 1903 :

M^{lle} Bonnet (Elisabeth), dame employée au bureau de Cahors, est nommée receveuse à Lauzès, en remplacement de M^{me} Gander, suspendue de ses fonctions

Nos meilleures félicitations. — A. C.

Baccalauréat

La deuxième session ordinaire pour les examens du baccalauréat secondaire classique (1^{re} et 2^e parties) et baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (1^{re} et 2^e parties) s'ouvrira le 15 octobre 1903.

Mutation

M. St-Eloy, capitaine au 7^e, précédemment promu chef de bataillon au 74^e de ligne passe au 81^e.

Pont de Toirac

La nouvelle adjudication pour la construction d'un tablier métallique au pont de Toirac, aura lieu le 22 août 1903, à 2 heures du soir à la Préfecture.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 6 ET 9 AOÛT 1903

Le Domino noir (ouv.)	Auber.
Symphonie en si b.	
A. Adagio — B. Menuetto	Beethoven.
Faust	
Introduction et 1 ^{er} acte	Gounod.
Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2	

Arrondissement de Cahors

LUZEC. — *Distribution des prix à l'école primaire supérieure de garçons.* — La distribution solennelle des prix aux élèves des écoles de Luzec a eu lieu mercredi, 29 juillet, dans la cour de l'école primaire supérieure sous la présidence de M. Edouard Robert, proviseur du Lycée Gambetta.

L'établissement était coquettement paré de drapeaux et de couronnes et une nombreuse affluence avait répondu aux invitations.

Sur l'estrade, la municipalité, les fonctionnaires et les notabilités de Luzec entouraient M. le Président, et devant, se pressaient un auditoire sympathique auprès desquels les jeunes et frais visages des enfants jetaient leur note claire et animée.

M. le Président a pris la parole. Il s'est félicité d'avoir été appelé à la présidence de cette cérémonie et a remercié M. le Préfet de l'avoir désigné. Il a dit ensuite pour quelles raisons il se réjouissait d'être venu à l'occasion d'une fête scolaire dans la gracieuse ville de Luzec avec laquelle le lycée a toujours entretenu d'affectueuses relations et il a fait dans les termes suivants l'éloge de l'école primaire et de l'œuvre scolaire de la République.

Après avoir rendu témoignage aux efforts des maîtres et des élèves, et les avoir félicités d'avoir honnêtement et consciencieusement accompli leur tâche, M. le Président a continué ainsi :

Ma joie aussi est grande parce qu'il m'est donné, à moi qui appartient à l'enseignement secondaire, de participer pendant quelques heures, à la vie d'une école primaire et surtout d'une école primaire de petite ville. Je suis véritablement heureux de me trouver, ne fût-ce que pendant un instant, dans une de ces innombrables écoles, qu'avec une générosité sans bornes la 3^e République a, depuis 30 ans, édifiées dans les plus humbles hameaux de son territoire. Elle a voulu y distribuer largement et libéralement à tous, garçons et filles, les bienfaits de cette instruction et de cette éducation laïques qui libèrent les esprits et émancipent les consciences. Elle s'efforce d'y préparer chaque enfant à devenir le citoyen libre et agissant d'une démocratie telle que la nôtre, véritablement digne de ce nom, consciente de son rôle et maîtresse de ses destinées.

L'œuvre scolaire de la troisième République sera en effet, aux yeux de l'histoire impartiale son œuvre principale, la plus pure et la plus glorieuse. Les meilleurs et les plus nobles parmi les grands citoyens qui ont fondé et défendu le régime actuel sont ceux qui ont voulu faire de l'instruction populaire comme la pierre angulaire de nos institutions républicaines. A d'autres époques et sous d'autres gouvernements, la France a pu s'enorgueillir de ses hauts faits d'armes de ses victoires militaires. Elle a aujourd'hui le droit d'être également fière de cette longue guerre de trente ans qu'elle a engagée et qu'elle poursuit toujours contre l'ignorance et la superstition et où la victoire définitive n'est pas encore complètement gagnée, mais déjà nous paraît assurée. Elle peut, ainsi que cette illustre romaine, Cornélie, la mère des Gracques, montrer au monde avec orgueil, comme ses ornements les plus beaux et ses joyaux les plus précieux ses enfants, cette multitude d'enfants qu'elle a réunis dans les écoles dont à grands frais elle a couvert son territoire et qu'elle a confiés à cette innombrable armée de maîtres, d'instituteurs et d'institutrices constituée avec tant de soins.

Lorsque vous aurez grandi, mes chers enfants, que vous serez devenus des hommes, que vous aurez réfléchi et que vous vous

serez rendu compte de la majesté de cette œuvre grandiose, que vous aurez évalué au prix de quels sacrifices elle a pu être accomplie, vous serez pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour cette République qui mériterait véritablement d'être appelée la République de l'enfance et de la jeunesse, vous lui payerez en amour et en dévouement la sollicitude dont elle a entouré vos premières années et vous sentirez que le premier de vos devoirs est de l'aimer, de la défendre et de la fortifier.

Une école telle que la vôtre, mes enfants, me paraît réaliser, à peu de chose près, dans les petites villes et dans les villages, l'idéal qu'on peut se former d'un établissement d'enseignement primaire véritablement national dans un pays jouissant comme le nôtre d'institutions démocratiques. Elle reçoit, en effet, ou elle devrait recevoir, et un jour prochain viendra sans doute où elle recevra effectivement, sans aucune exception, tous les enfants de la même commune. Elle ne fait acception ni de leur naissance, ni de la situation de fortune, de la position sociale, des opinions politiques ou des croyances religieuses de leurs parents : elle veut ignorer s'ils sont riches ou pauvres, d'humble extraction ou d'une origine plus élevée, s'ils sont enfants de propriétaires ou de prolétaires, s'ils sont appelés à bénéficier plus tard des avantages qu'ils tireront de leur naissance ou s'ils devront péniblement gagner leur pain quotidien par un dur labeur de chaque jour. Tous ces enfants, nés ensemble sur un même point de territoire, réunis sur les bancs de la même école et sous la direction de mêmes maîtres, sont considérés dès lors comme absolument égaux. Ensemble ils grandissent, se développent, s'instruisent, reçoivent les mêmes leçons et la même éducation.

Il n'est établi entre eux d'autre distinction que celle qui résulte de leur conduite, de leur travail et de leur intelligence. Ils apprennent à se connaître, à se comparer, à s'apprécier et surtout à s'aimer comme des frères, ces enfants qui sont tous en effet des frères puisqu'ils sont les enfants d'une même patrie. Ensemble aussi, sur ces mêmes bancs ils reçoivent au début de leur existence ce minimum d'instruction qui est indispensable à tout homme et dont l'Etat démocratique est en droit d'exiger la possession chez tous ceux qui auront un jour à exercer les devoirs de citoyen.

N'est-ce pas là, la première et la plus féconde leçon pratique d'égalité et de fraternité qu'à leur entrée dans la vie puissent recevoir des enfants ? Et c'est dans nos écoles primaires de campagne qu'ils la reçoivent le mieux.

Il serait à souhaiter, en vérité, qu'il en fût partout de même en France, dans les plus grandes villes aussi bien que dans les plus petits villages. L'enseignement primaire, le premier enseignement distribué également à tous par la République dans ses écoles, doit devenir un véritable enseignement national, commun à tous les enfants, obligatoire même pour tous.

Quelle raison et quel intérêt y a-t-il, à enseigner dans des établissements différents, des lycées ou collèges, même nationaux, dans des écoles privées, libres ou congréganistes, les mêmes éléments des connaissances humaines à ces groupes distincts d'enfants que ne différencie entre eux rien autre chose que le hasard de la naissance, de la fortune ou de la situation sociale de leurs parents.

Tous ces enfants ne sont-ils pas avant tout les enfants d'une même patrie ? Ne seront-ils pas plus tard, quelle que soit leur origine, les citoyens d'un même pays ? N'auront-ils pas tous des devoirs identiques à remplir et ne jouiront-ils pas tous des mêmes droits civils et politiques ? N'iront-ils pas ensemble, un même jour d'élection, dans la même urne déposer leur bulletin de vote qui aura la même valeur, soit qu'il soit déposé par la main gantée d'un gros propriétaire ou d'un haut fonctionnaire, soit qu'il tombe des doigts noirs par le travail d'un modeste ouvrier de l'usine ou des champs ? N'iront-ils pas tous ensemble et pendant le même temps, revêtus du même uniforme, et sous le même drapeau assurer l'intégrité du même territoire ? N'iront-ils pas peut-être aussi quelque jour siéger côte à côte dans la même assemblée électorale ou sur les bancs du même jury ?

Pourquoi donc, si en tant de circonstances la vie doit plus tard les rapprocher et leur donner ces grandes leçons d'égalité, permettre qu'au début de leur existence ils soient séparés et différemment répartis pour épeler l'alphabet ou apprendre la table de multiplication ?

Bien plus, si l'on désire fonder l'unité morale du pays, ne faut-il pas s'efforcer de donner à tous nos enfants, par une éducation commune, un ensemble de connaissances, de vérités, de principes qui, acceptés de tous, servent de base sur laquelle s'établisse de plus en plus l'apaisement, sinon la pacification des esprits ? Ne doit-on pas la préparer et la poursuivre par l'acceptation unanime des grands principes de la Révolution qui sont le fondement même de notre organisation sociale actuelle, qui sont notre foi et notre espérance et que nous devons nous efforcer de largement répandre par nos écoles dans l'âme de tous les futurs citoyens de la République.

Et ce qui est vrai pour les écoles de garçons l'est également pour celles de filles.

Cette unité morale n'existera en effet réellement dans le pays que si elle est établie tout d'abord dans la famille. Jeunes gens et jeunes filles arrivés à l'âge adulte devraient tous avoir reçu une même éducation, partager les mêmes idées et être animés des mêmes sentiments. Dans la famille ne s'exerceront pas, au

risque d'en compromettre la paix intérieure des influences contraires, si l'homme, pénétré des principes et des tendances modernes de progrès et de liberté, n'est pas en opposition d'idées avec la femme qu'anime un esprit contraire. Si l'on va chercher les mobiles directeurs de sa conduite dans les grandes idées qui se sont manifestées en France depuis un siècle et qui ont trouvé leur formule dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen il ne faudrait pas que l'autre fut dirigée par une inspiration contraire puisée à une autre source qui leur est hostile. Et c'est pour cela qu'un si grand nombre des meilleurs esprits de notre temps appellent de leurs vœux le moment si impatientement attendu, où toute la jeunesse française, garçons et filles, viendra sans exception dans les mêmes écoles recevoir la même éducation nationale et se formera plus, suivant la comparaison de l'évangile, qu'un seul troupeau sous un même berger.

C'est pour cela, mes enfants, que tous nous portons à l'école primaire une si sincère affection et un si profond intérêt. Elle n'a pas seulement déjà rendu au pays d'incalculables services, dont il faut lui être reconnaissant, nous fondons encore sur elle, pour l'avenir, de plus hautes espérances.

Et vous tous, mes chers enfants, petits garçons et petites filles, qui en êtes encore pour plusieurs années les élèves, et vous aussi, grands jeunes gens qui allez la quitter aujourd'hui pour toujours, n'avez pour elle que des sentiments d'amour et de gratitude. C'est à elle que vous devez ce qu'il y aura plus tard de meilleur en vous. Quelques-uns d'entre vous conquerront peut-être dans la vie des situations élevées, ils feront, comme on dit, leur chemin dans le monde, beaucoup d'autres sans doute resteront dans de modestes conditions, mais les uns comme les autres auront reçu ici les biens les plus précieux : l'instruction, le goût du travail, l'amour des idées de tolérance, de vérité, de justice et de liberté, le sentiment de leur dignité personnelle et le respect de celle d'autrui.

N'oubliez jamais votre école et les leçons que vous y aurez entendues. Soyez et restez en les amis et les défenseurs et si plus tard vous l'entendez attaquer injustement, montrez par votre exemple à ses détracteurs intéressés que c'est elle qui sait encore le mieux former des consciences droites et des cœurs vaillants et qu'elle est ainsi digne de la haute mission que lui a confiée la République.

De chaleureux applaudissements ont coupé à plusieurs reprises le remarquable discours de M. le Président.

M. Aillet, directeur de l'école, a fait connaître ensuite la longuette des lauréats de l'année dans les concours et les examens.

L'heure des prix et des couronnes est enfin venue et tandis que chacun recevait ses récompenses, des chœurs d'enfants et la fanfare des jeunes gens attiraient nos bravos par leurs notes prestement enlevées.

La fête scolaire de la distribution des prix s'est terminée laissant chez tous une heureuse impression.

Nous signalons avec plaisir le succès de M. Bouyssou, délégué pour l'enseignement de la partie littéraire à l'école primaire supérieure de Luzec.

Cet excellent maître a été reçu au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures dont l'examen vient d'avoir lieu à Paris.

L'important diplôme de professorat rend définitive la nomination de M. Bouyssou qui donnera, avec plus d'autorité encore que par le passé, ses précieuses leçons aux élèves de l'école supérieure de Luzec.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Réunion des cantonniers.* — Plus de cent cinquante cantonniers des arrondissements de Cahors, Figeac et Gourdon se pressaient dimanche dernier, 2 août, dans la salle de la justice de paix de Figeac.

M. Bru, en quelques mots, exprime sa reconnaissance aux camarades qui l'ont nommé président d'honneur. M. Rascouaillé présente M. Jean Véronne qui est très acclamé.

Le confédéré, dans une causerie excellente, sait convaincre les assistants de l'utilité d'une étroite union. Il adresse à tous, présents et absents, et aux dévouées et vaillantes compagnes des cantonniers, le salut fraternel des 47,000 membres de la Fédération générale.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les cantonniers et chefs cantonniers du Lot au nombre de cent cinquante, représentants et délégués de tous les cantons réunis le 2 août, salle de la justice de paix de Figeac, adressent à M. Lucien Cornet, député de l'Yonne ; Vival, député du Lot et Jean Bourrat, député des Pyrénées-Orientales, membres de la commission d'enquête con-

cernant les cantonniers, l'expression de leur vive reconnaissance et à M. le Président du conseil, ministre de l'intérieur, l'hommage de leur absolu dévouement à la République démocratique et sociale et se séparent aux cris de : « Vive Combes ! Vive Maréjouis ! Vive la République ! »

Après la réunion, les cantonniers se sont retrouvés à table au nombre de cent, en un banquet fraternel offert à Jean Véronne, président de la fédération générale.

Terrible accident de voiture. — M. Cavarroc, huissier, M. Cavarroc fils et leur domestique, revenaient mardi soir vers six heures en voiture de Lunan, lorsque arrivés en face le moulin de Surjée, le cheval effrayé par le passage d'un train de marchandises, prit peur et s'emballa.

Les voyageurs furent précipités avec une telle violence dans le talus de la route que M. Cavarroc père, fut relevé sans connaissance et transporté à l'auberge Malapère, où malgré les soins prodigués par M. Estève, il ne tarda pas à expirer. Le fils Cavarroc a un bras fracturé, et le domestique a une jambe cassée. Ce triste accident a fait une pénible impression dans notre ville où M. Cavarroc était très estimé.

BRETENOUX. — *Enregistrement.* — M. Deynaud, surnuméraire de l'enregistrement à Paris, est nommé par décision du ministre des finances du 4 août, receveur à Bretenoux, en remplacement de M. Daligault, appelé au bureau de la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).

BAGNAC. — *La foire.* — A cause des travaux de la moisson, la foire du 3 août n'a pas été importante. Il s'est cependant traité quelques transactions sur les bœufs d'attelage et d'élevage à des prix assez rémunérateurs.

Les veaux étaient payés dans les prix variant de 0,80 à 0,85 le kilo, selon qualité.

Les porcelets se vendaient de 15 à 30 fr. pièce, selon grosseur.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du lundi 3 août : Antoine Delbos, âgé de 60 ans, cultivateur à Saint-Germain a été condamné à dix francs d'amende et aux dépens pour détournement d'objets saisis. Guillaume Souzac, âgé de 46 ans, marchand de bestiaux à Gignac, a voyagé de la gare de Souillac à la station de Cressensac sans avoir pris de billet. Il a été condamné à seize francs d'amende et aux dépens, en vertu de l'ordonnance de 1840 sur la police des chemins de fer.

La nommée Clémentine Faure, épouse Bourdard, âgée de 40 ans, ménagère au Vigan, inculpée de bris de clôture et de vol de récolte sur pied, a été condamnée à huit jours de prison.

Les nommés Jean Lerm, âgé de 67 ans, journalier, et Anna Forcé, épouse Lerm, ménagère, demeurant à Bétaillé, canton de Vayrac, comparaissent sous l'inculpation d'avoir infligé des mauvais traitements à la petite Louise Forcé, âgée de 13 ans, leur nièce, qu'ils avaient prise volontairement avec eux.

Il sont condamnés à 6 mois de prison.

SOULLAC. — *Arts et métiers.* — Notre compatriote M. Ernest Bergerol, vient d'être admis à l'école des arts et métiers d'Aix.

VAYRAC. — *Le départ des sœurs.* — Les cléricaux de Vayrac ont essayé mardi de faire une démonstration anti-républicaine au sujet du départ des bonnes sœurs.

Un groupe de femmes, d'enfants et quelques individus, se sont portés devant l'établissement congréganiste et ont poussé divers cris : « Vive la liberté ! Vivent les très chères sœurs ! Vive Jésus. »

Comme cette démonstration avait été annoncée à grand fracas plusieurs jours à l'avance, la brigade de gendarmerie de Vayrac avait été renforcée de quelques gendarmes.

Mais l'autorité n'a pas eu trop à intervenir il a suffi de ces quelques hommes pour empêcher toute manifestation.

Les cléricaux se sont vite calmés. Cependant deux individus s'étant permis dans un moment de pieuse exaltation de crier « à bas Combes », procès-verbal a été dressé contre eux.

Et ce fut tout.

BULLETIN FINANCIER

Le marché a été des plus calmes et la tenue des cours des fonds d'Etats s'en ressent. Nos rentes ont à supporter de nouvelles réalisations. Le 3 0/0 clôture à 97,82; l'amortissable à 98,15. Peu d'affaires sur les Etablissements de crédit; cependant le Crédit Lyonnais s'avance à 1.123 et la Société Générale à 625. Parmi nos chemins; le Lyon finit à 1.428; le Nord à 1.837 et l'Orléans à 1.504. Le Suez cote 3.912. L'Extérieure clôture à 91,50; l'Italien à 102,35; le Portugais à 31,32; le Turc D vaut 32,30; la Banque Ottomane, 596. Au comptant les obligations 5 0/0 Victoria Minas sont fermes à 381,75 et 382. En Banque les Mines d'Or sont en reprise; La Cassinga se traite à 53,50 et 54 fr. Conformément au décret qui vient d'être publié, tous nos établissements de Crédit procéderont le 11 août prochain, à l'émission de 100.582 obligations de 500 fr. 3 0/0 de la colonie de Madagascar. Ces obligations remboursables au pair seront émises à 470 fr. L'intérêt est payable semestriellement. Le Service de l'intérêt et de l'amortissement est garanti: 1° Par les recettes et un prélèvement privilégié sur le produit des taxes de consommation de la Colonie; 2° En cas d'insuffisance, par une subvention de l'Etat français.

BONNE OCCASION
A VENDRE
Un Phaëton
EN EXCELLENT ETAT
PRIX MODÉRÉ
S'adresser à M. VIDAILLAC, bourrelier,
115, Boulevard Gambetta.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
BAINS DE MER EN BRETAGNE
BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS
Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:
Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Transport des denrées en wagons réfrigérants
La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole; ce mode de transport apparaît comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs,

du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation. La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir. D'ailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débuts, la Compagnie d'Orléans d'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1^{er} Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5% sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants. Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Gouvernement Général de Madagascar
100.582 Obligations 3 % de Fr 500
JOUISSANCE 1^{er} SEPTEMBRE 1903
Remboursables au pair en 59 ans à partir du 1^{er} Mars 1904
Int. annuel 15 Fr. NET d'impôts présents et futurs
Intérêts et Amortissement GARANTIS par les recettes et un prélèvement privilégié sur le produit des taxes de consommation et, en cas d'insuffisance, par une subvention de l'Etat.
Prix d'Emission: Fr. 500
PAYABLE
En souscrivant Fr. 70 }
A la répartition du 18 au 22 août. 400 } **Fr. 470**
(sous déduction des intérêts au 1^{er} septembre).
On souscrit le 11 Août 1903
Dans tous les ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT et dans leurs SUCCURSALES et AGENCES, Paris et départements
LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle
Parquets chêne, depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d° hêtre, 2 fr. 50 d°
Parquets pin 28/30, 1 fr. 45 d°
d° d° 25, 1 fr. 35 d°
Parquets peuplier 28/30, 1 fr. 95 d°
d° d° 25, 1 fr. 60 d°
Parquets mélèze 28/30, 2 fr. d°
d° d° 25, 1 fr. 75 d°
Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.
Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvés pour menuiserie.
Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE
Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

IMPRESSIONS
Jetez les yeux sur les annonces chez nous et vous vous rendrez compte de ce qu'est la publicité. Tous les Négociants sont, en effet, convaincus que l'annonce produit sur l'abonné les impressions suivantes:
Première annonce, insérée pour la première fois: Il ne la voit pas.
Deuxième insertion: Il la voit, mais il ne la lit pas.
Troisième insertion: Il la lit.
Quatrième insertion: Il regarde le prix de l'article.
Cinquième insertion: Il prend l'adresse.
Sixième insertion: Il en parle à sa femme.
Septième insertion: Il se décide à l'acheter.
Huitième insertion: Il l'achète.
Neuvième insertion: Il signale l'annonce à ses amis.
Dixième insertion: Les amis en parlent à leurs femmes, etc., etc.
CONCLUSION!
Il ne faut pas publier une annonce moins de dix fois.

LIQUEUR HYGIÉNIQUE ET DE DESSERT
LA QUERCYNOISE
Jaune et Verte
L'UNIQUE HÉRITIÈRE DES QUALITÉS
DE LA
GRANDE LIQUEUR DU COUVENT
En présence de la situation faite à son Aîné, la QUERCYNOISE offre les mêmes qualités aux fervents de la Reine des Liqueurs. Sa composition inimitable, homogène et rigoureusement titrée, lui ont déjà assuré une place incontestée auprès des Amateurs de produits fins et supérieurs. La QUERCYNOISE Jaune est tonique et digestive; elle est sans rivale contre les faiblesses de l'estomac. La QUERCYNOISE Verte, plus concentrée, possède une efficacité plus grande sur les digestions difficiles; mais son goût ne le cède en rien à celui de sa blonde sœur.
— Un petit verre de l'une ou de l'autre après chaque repas est d'une hygiène saine et rationnelle. Docteur Carlier.
A. BACH, seul fabricant à CAHORS

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA

A VENDRE
UNE PRESSE A COPIER
A BALANCIER
ABSOLUMENT NEUVE
PRIX: 21 Fr.
S'adresser au bureau du journal

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
5 Mer.	+ 21	+ 16	771	Beau
6 Jeudi	+ 20	+ 15.5	768	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable: Beau.
D' HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 177
MADemoiselle MONTE-CRISTO
PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)
TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS
II
Le Secret de Rose O'Donnell
— Mlle Herncastle était là... avec lui ! pensait-elle, en éprouvant un sentiment rapide et cruel d'angoisse que tous les procédés de sir Arthur ne lui avaient jamais fait éprouver. Heureusement qu'on ne se bat plus en duel de nos jours, autrement sir Arthur aurait pu être tenté de lui adresser un cartel. Elle s'en voulait du dépit passionné qu'elle venait de concevoir. Que lui importait dans la société de qui O'Donnell pouvait trouver du plaisir ? Il ne lui était rien, naturellement, et pour lui elle était moins que rien ; toute sa bonté, tous ses charmes étaient impuissants auprès de lui, et il prenait grand soin de le lui laisser voir. Cependant, la rougeur n'avait pas quitté ses joues, et son cœur
Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

souffrait encore sous le corsage vert orné de rose et de dentelle qui l'entourait, au moment où elle prit place à table pour dîner. O'Donnell dina avec la famille, mais la gouvernante était absente ; il ne perdait pas de vue sa sœur à travers un grand vase de fleurs qui les séparait. Elle causait avec Talbot... Talbot que ses yeux doux et tristes et sa figure soucieuse avaient captivé depuis quelques jours, et O'Donnell se demandait ce que mademoiselle Herncastle avait voulu dire. — Gaston Dantrée !... murmurait-il. Il ne se rappelait que trop naturellement le nom du lâche amant de Catherine Dangerfield. Il était originaire de la Nouvelle-Orléans. Rose l'aurait-elle connu dans ce pays ? Le singulier caprice qu'elle avait éprouvé de visiter Castleford résultait-il des relations qu'elle avait pu avoir avec cet homme ? Ce seul soupçon l'inquiétait et le mettait mal à l'aise. — Je l'interrogeai à cet égard après dîner, pensait-il, et elle mettra fin à mon incertitude. Cet homme serait-il cause du changement qui s'est opéré en elle... de la tristesse, de l'inquiétude qui la rongent et ont détruit sa santé ? S'il en est ainsi... comment mademoiselle Herncastle a-t-elle pu le savoir ? Les dames sortirent de la table. O'Donnell resta silencieux et pensif pendant l'instant où les hommes s'amuserent à casser des noix et à boire du vin avant d'aller les rejoindre. Le hasard le favorisa en cette occasion. Talbot s'était approché de lady Dan-

gerfield, qui faisait de la musique, et sa sœur était restée seule dans l'embrasure d'une fenêtre, tenant à la main un mouchoir de batiste. En l'apercevant, O'Donnell se dirigea sur le champ auprès d'elle. — Rose, lui fit-il sans préambule, combien de temps te proposes-tu de rester encore dans le comté de Sussex ? Elle regarda son frère, toute surprise de cette question soudaine et inattendue, et légèrement émue par la gravité de ses traits. — Y rester ?... Moi ?... balbutia-t-elle. Veux-tu t'en aller, Edmond ?... Dans ce cas... naturellement... — Je n'ai pas l'intention de m'en aller avant que le but qui t'a amenée ici ne soit atteint, Rose, car je suis absolument sûr que tu avais quelque dessein précis en insistant pour venir dans ce pays plutôt que partout ailleurs. Du reste je devine peut-être en partie le motif qui t'y attirait. A ces mots, Rose laissa échapper son mouchoir et ses grands yeux se dilatèrent sous l'impression d'une terreur soudaine. — Edmond ! — Rose, tu ne m'as pas confié tes secrets et je ne cherche à savoir ceux de personne, pas même les tiens. Cependant, permets-moi de te poser une question... as-tu connu Gaston Dantrée ? La question lui arrivait soudainement, directement, sans que rien ait pu la lui faire prévoir. Un faible cri, un cri plaintif qu'elle poussa en se couvrant la figure de ses mains,

fut toute sa réponse. Personne n'entendit ce léger cri ; les rideaux qui garnissaient l'embrasure de la fenêtre l'arrêtèrent. O'Donnell, la regardait d'un oeil presque aussi impitoyable qu'il regardait mademoiselle Herncastle deux heures auparavant. C'était un sévère justicier que O'Donnell, il était dur pour les autres comme pour lui. — Cela me suffit, dit-il, tu as connu Gaston Dantrée. Il était Louisianais... tu l'as connu à la Nouvelle-Orléans. C'est ici qu'il a disparu... c'est à Castleford qu'on trouve ses dernières traces. Est-ce pour savoir où il est que tu m'as fait t'amener ici ? Regarde-moi, Rose, dit-il sévèrement, et réponds-moi. Elle craignait son frère autant qu'elle l'aimait. D'ordinaire, il était très doux avec elle, comme avec toutes les femmes, mais quand le sentiment du juste et de l'injuste à son égard était éveillé en lui, il devenait d'une rigidité de fer. La jeune fille laissa tomber ses mains en entendant l'ordre impératif qu'il venait de lui donner, et sa figure pâle, plaintive, bouleversée par la crainte et l'inquiétude, regardait ce juge avec des yeux suppliants. — Dis-moi la vérité, ajouta-t-il en serrant les lèvres. Il est trop tard pour dissimuler davantage. Tu as connu cet homme ? — Oui ! — A la Nouvelle-Orléans, avant qu'il vint ici courtiser et abandonner ensuite, comme un misérable lâche qu'il était, Catherine Dangerfield ?
A suivre

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

II

Une jolie famille

— Puisque l'on vous affirme qu'il n'est pas en danger.

— Eh bien ! permettez-moi de le voir.

— Vous le voulez ! demandâ le docteur, navré de la douleur de cette enfant et n'osant pas lui refuser cette consolation suprême de voir et d'embrasser une dernière fois son père qui était condamné à mourir.

— Si je veux le voir !... Oh ! merci, docteur.

Ce dernier branla la tête. Pourquoi le remerciait-elle, puisqu'il ne pouvait l'arracher à la mort ?

Et il la mena devant un lit sur lequel gisait une masse inerte qui n'avait plus rien d'une forme humaine, le visage couvert de sang ne présentant plus qu'une plaie hideuse ; le nez était écrasé, avait presque disparu, les mâchoires étaient brisées : seuls les yeux étaient restés intacts.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Mariette comme une folle, se jeta sur le corps de son père.

— Papa ! Papa !

Alors les yeux du père Bartorias s'ouvrirent, une lueur y passa très courte : il essaya de faire un mouvement ; vains efforts, un sourire triste sembla animer sa face.

Ce fut tout ; cela avait été l'adieu suprême d'un père à son enfant chérie.

Mariette avait compris et maintenant elle s'était agenouillée devant ce lit, prostrée par la douleur, incapable de prier, incapable même de pleurer.

Ce coup terrible l'avait anéantie, lui avait enlevé le sentiment même de l'existence.

Elle se sentait mourir et cette sensation lui était douce.

Quand elle revint à elle après une agitation et une fièvre qui avaient duré des journées entières, elle fut étonnée et surprise de se retrouver dans sa coquette chambrette de jeune fille, entourée de figures amies.

Ses yeux errèrent lentement sur les personnes présentes, elle parut avoir pour elles un sourire de reconnaissance et de remerciement, puis son regard se voila, devint dur, presque méchant.

Elle se rappelait !

Elle revoyait, dans une vision horrible, son pauvre père mourant sous ses yeux, et puis ce sang ! ce sang partout !... Un frisson d'épouvante la saisit et elle se mit à crier des mots inintelligibles.

Or, comme pendant longtemps on avait craint sinon pour ses jours, du moins pour sa

raison, on craignit qu'une nouvelle crise de folie la prit et la gardât définitivement cette fois.

Heureusement les larmes la sauvèrent, un torrent de larmes qui noya ses yeux et son pauvre visage amaigri, émacié par la souffrance.

Autour d'elle veillaient sa tante, une sœur du père Bartorias, Antoine Moronde, sa cousine Francisca, son cousin Antoine et son oncle Jacques Moronde, tous ouvriers en coutellerie, travaillant pour le compte de plusieurs industriels de la ville.

Ces personnes composaient désormais la famille de Mariette qui n'avait eu avec elles, jusqu'à ce jour, que des relations fort écourtées, assez tendues même, à propos de questions d'intérêts que la jeune fille n'avait jamais cru devoir approfondir, tant elle trouvait ces choses-là mesquines et méprisables.

Mais comme elle respectait les volontés de son père qui voyait de très mauvais œil la famille Moronde, elle n'avait guère fréquenté celle-ci, et pourtant de sa faible voix de malade elle remercia de tout son cœur son oncle, sa tante et ses cousins des soins dont ils l'avaient enveloppée durant le cours de sa maladie.

Elle eut pour chacun d'eux un mot aimable.

On lui répondit avec un embarras qui l'étonna, avec une indifférence qui lui serra le cœur.

Alors, instinctivement, elle promena les yeux sur les meubles de sa chambre ; elle fut surprise du désordre qui régnait partout ; il sembla que les tiroirs, les armoires étaient

restés ouverts, comme des blessures béantes.

Mais, quelle que fût la mauvaise opinion qu'elle tenait de son pauvre père sur le compte de sa famille nouvelle, elle écarta de son esprit tout soupçon comme des images répugnantes et elle crut comprendre que sa situation de malade avait causé et provoqué ce désordre inouï dont elle avait sous les yeux le triste et pitoyable spectacle.

Enfin elle put se lever du lit, et quand elle le fit à l'insu de tous, se soutenant à peine sur ses jambes qui vacillaient, elle se dirigea vers la salle à manger d'où lui arrivaient des rires et des éclats de voix.

Elle ouvrit la porte, d'une poussée ; et brusquement le bruit cessa ; le spectre de Banco n'aurait pas produit un effet plus saisissant que l'apparition inattendue de Mariette devant les membres de sa nouvelle famille.

Elle pâlit et dut se retenir à un meuble pour ne pas tomber.

Ce n'est point leur gaieté de tout à l'heure qui l'avait effrayée, mais plutôt la gêne et l'embarras qu'ils témoignèrent en voyant se dresser devant eux la jeune fille.

Elle porta les mains à ses yeux et des larmes lui vinrent.

— Quoi ! c'était cela sa famille, maintenant ! C'était cela, cette famille au milieu de laquelle elle était désormais appelée à vivre ? Des gens qui avaient profité de ce que la mort venait de passer par là pour piller la maison et profaner honteusement la mémoire de celui qu'elle pleurait ?

(A suivre).

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 6 août.

Une Charge de buffes, Maurice Petitjean. — Drame moderne : A deux doigts de la mort, Georges Vallerone. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Un Démouthène Africain ; Les Japonais ne veulent plus être petits ; Un mot « Tabou » ; Insectes enchanteurs, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde : Roman inédit (suite) ; Illustrations de Holewinski, Paul de Sémant. — Vint-quatre heures au Mont Athos, Sibiri. — Le flair de Charlie Anderson, L. Mac-Velton. — Fiers de leurs montres, B. de Zenzinoff. — Lord Crésus : Roman inédit (suite), Illustrations de Louis Tinayre, G. de Beaugard et H. de Gorsse. — Sur les grands chemins du globe (Les dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs : La grande roue en Egypte, Georges Meyer. — Chronique Cartophile, Rambler. — Les races humaines par la plume et par l'objectif : Les néo-Hébridais, L. E. Istivié. — Curiosités naturelles : La vipère-rhinocéros, XXX. — Causerie photographique : L'achèvement des photo-copies, Fernand Christel. — Petite correspondance. — Nos Concours : Concours n° 83 (L'île internationale), Soixante Prix. — Résultats du Concours n° 78 (Les villes unies), M. Sphinx. — La Barrique Providentielle (page humoristique), Jean d'Aurian.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 6 août 1903. Vicomtesse Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Les hirondelles et les saisons. — Jean Bonnier : Le cheveu du sorcier — Jules Mary : La faute du docteur Madelon (suite). — Constant Améro : Le page de Mslénick. — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LECTURES POUR TOUS

Voici le temps des vacances. Quel livre emporter à la campagne ou à la mer si ce n'est l'attrayante revue illustrée éditée par la librairie Hachette, les Lectures pour Tous, qui charment la longueur du voyage ou feront passer agréablement les heures de loisir. Nulle lecture n'est à la fois plus facile, plus instructive et plus captivante, grâce aux magnifiques gravures qui illustrent chaque article. C'est en outre et par excellence la Revue de la famille où petits ou grands trouveront tout à tour se à divertir.

Qu'on en juge par le sommaire du n° d'Août ; Fêtes Solennelles et Bénédiction de la mer, par Anatole Le Braz. — Le Panthéon des Bêtes. — Notre Destinée est-elle écrite dans les astres ? — Génie militaire et vertu civique. Un grand patriote : Le maréchal de Vauban. — Les Protégés de Mlle de Landrelles, roman, par Remy Saint-Maurice. — Le Grand théâtre des Petits Enfants. — Le Secret du Glacier Inférieur, nouvelle, par Pula Hervieu de l'Académie française. — Les Mille et une joies de la vie d'Hôtel. — Histoire d'une Tasse de Porcelaine. — Ouvrières géantes de la Moisson. — La Confession d'un Assassin, monologue par Marie-Anne de Bovet. — Sorcier... Sorcier ? Peut-on voir l'eau sous terre ?

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Le numéro 50 centimes

Le propriétaire gérant : A. COURSLANT.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption

15 AOÛT 1903

A l'occasion de la fête de l'Assomption les billets aller et retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102 du mardi 11 au jeudi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du vendredi 21 août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités, lorsqu'elle expirera après le 21 août.

Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre jusqu'au 31 Octobre inclus au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartons d'abonnement varie entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix est augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2^e et 1^{re} cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

BILLETS DE FAMILLE A PRIX RÉDUITS à l'occasion des grandes vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} juillet (inclus) au 1^{er} octobre (inclus) de toute station de son réseau, pour toute station du réseau distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour, autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de trois billets aller et retour

le prix d'un billet simple pour chaque membre de la famille en plus de trois, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

La durée de validité de ces billets est de deux mois et part du jour de délivrance des billets, ce jour non compris.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. — LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS à TOURS.
2^o DE TOURS à NANTES.
3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
DE TOURS à ANGOULÈME.
D'ANGOULÈME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est édifié, pendant toute l'année, des billets de voyage circulaire de 1^{re} et de 2^e classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.
1^{re} classe : 118 fr. — 2^e classe : 83 fr.

Paris, Montargis via Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.
1^{re} classe : 130 fr. — 2^e classe : 93 fr.

Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Combèredon ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.
1^{re} classe : 136 fr. — 2^e classe : 96 fr.

Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez,

ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1^{re} classe : 64 fr. — 2^e classe : 47 fr.

Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

SAISON THERMALE

La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Nèrs-les-Bains, Evaux-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1903, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 8 juin au 30 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et trajet le plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours. La durée totale du trajet, est de 10 heures environ, à l'aller et au retour.

Prix des places au départ de Paris (Trajet simple ou vice versa).

DES GARES ci-contre aux gares ci-dessous ou vice-versa	PARIS-QUAI D'ORSAY			PARIS-PONT-SI-MICHEL			PARIS-JUSTEURITZ		
	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
La Bourboule	50 85	34 30	22 35	50 60	34 15	22 20	50 40	34 10	22 20
Le Mont-Dore	51 40	34 70	22 60	51 20	34 55	22 30	50 95	34 40	22 40
Royat...	56 45	38 10	24 85	56 35	38 05	24 80	56 10	37 80	24 65
Chamblet-Nèris...	57 95	25 05	16 70	57 85	25 35	16 65	57 05	25 40	16 55
Evaur-les-Bains...	40 10	27 05	17 65	31 85	26 90	17 55	59 65	26 75	17 45

Aux trains express partant de Paris le matin et de Chamblet-Nèris dans l'après-midi, il est affecté une voiture de 1^{re} classe pour les voyageurs de ou pour Nèrs-les-Bains, qui effectuent ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Nèris sans transbordement en 6 heures environ.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Nèris pour Nèris, et vice versa.

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du centre

En sus des deux trains express qui desservent pendant toute l'année les stations thermales de Nèris, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche, pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER

Paris Quai d'Orsay, départ 8,37 matin—8,9 soir
Chamblet-Nèris, arrivée 2,52 soir—3,39 matin
La Bourboule, arrivée 6,17 soir—6,55 matin
Le Mont-Dore, arrivée 6,35 soir—7,18 matin

RETOUR

Le Mont-Dore, départ 11,40 matin—8,5 soir
La Bourboule, départ midi,6—8,22 soir
Chamblet-Nèris, départ 3,36 soir—10,31 soir
Paris Quai d'Orsay, arrivée 10,3 soir—6,27 matin
Un wagon restaurant est attelé aux deux express de jour.